

Assemblée ordinaire du conseil municipal de Piedmont du 1<sup>er</sup> juin 2020 à 19h00. Compte tenu des restrictions imposées par les autorités sanitaires relativement au COVID-19, l'assemblée a été filmée et tenue à huis-clos par voie de vidéoconférence, tel que permis par l'arrêté ministériel numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux. L'assemblée a eu lieu sous la présidence de Madame la Mairesse Nathalie Rochon, à laquelle étaient présents mesdames et messieurs les conseillers Diane Jeannotte, Pascale Auger, Claudette Laflamme, Daniel Houde, Pierre Salois et Claude Brunet.

## **MUNICIPALITÉ DE PIEDMONT**

### **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2020 À 19H00**

#### **ORDRE DU JOUR**

#### **PRÉSENTATION PAR MADAME NATHALIE ROCHON DE LA MAIRESSE D'UN JOUR MADAME LILI LAPORTE**

1. **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **SUIVI DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE**
3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU 4 MAI 2020 ET DU 21 MAI 2020**
5. **ACCEPTATION DES COMPTES PAYABLES ET DES COMPTES PAYÉS AU 1<sup>er</sup> JUIN 2020**
6. **CORRESPONDANCE**
  - 6.1 Règlement 405-2020 de la MRC des Pays-d'en-Haut modifiant le règlement d'emprunt 365-2018;
7. **ADMINISTRATION**
  - 7.1 Octroi d'un mandat à Raymond+Joyal Inc. pour services professionnels d'évaluation de servitude;
  - 7.2 Octroi d'un mandat pour le prélèvement et l'analyses de matériaux pouvant contenir de l'amiante;
  - 7.3 Résolution - Embauche de Sophie-Anne Paris à titre d'assistante inspectrice en urbanisme dans un poste temporaire à horaire variable;
  - 7.4 Orientation concernant la tour de télécommunications de Bell;
8. **RÈGLEMENTS**
  - 8.1 Adoption du règlement 853-20 relatif à l'augmentation du fonds de roulement;
  - 8.2 Avis de motion et présentation du projet de règlement 872-20 relatif à l'usage des pesticides;

## 9. **TRAVAUX PUBLICS**

- 9.1 Entente et autres formalités découlant de l'appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rue au DEL avec services connexes pour le bénéfice des municipalités;
- 9.2 Programme de protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) demande de subvention au volet 1;

## 10. **URBANISME**

- 10.1 Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme du 21 mai 2020;
- 10.2 Signature de l'entente promoteur pour le projet « Havre des Falaises - phase 1 »;

### **Demandes d'analyse des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.)**

- 10.3 2020-0020 PIIA – 258, chemin du Bois, (Zone R-1-229) - Agrandissement, rénovation extérieure – Résidence unifamiliale isolée
- 10.4 2020-0021 PIIA – 315, chemin de la Montagne (Zone R-2-202) - Rénovation extérieure – Résidence unifamiliale
- 10.5 2020-0023 PIIA – 645, boulevard des Laurentides (Zone R-1-251) - Rénovation extérieure – Résidence multifamiliale
- 10.6 2020-0025 PIIA – 450, chemin des Fauvettes (Zone R-2-238) - Rénovation extérieure – Résidence unifamiliale
- 10.7 2020-0026 PIIA – 280, chemin du Cap (Zone V-1-116) - Rénovation extérieure – Résidence unifamiliale
- 10.8 2020-0027 PIIA – 193, chemin de la Falaise (Zone V-1-132) - Nouvelle construction résidentielle – Résidence unifamiliale
- 10.9 2020-0028 PIIA – 345, chemin de la Corniche (Zone R-1-229) - Ajout d'une construction décorative en façade sur la toiture – Résidence unifamiliale

### **Demande de dérogation mineure**

## 11. **ENVIRONNEMENT**

- Information par la conseillère responsable, madame Diane Jeannotte;

## 12. **FINANCES**

- Information par la conseillère responsable, madame Claudette Laflamme;
  - 12.1 Acceptation des états financiers consolidés de la Municipalité pour l'année 2019;
  - 12.2 Augmentation de la réserve financière pour la sécurité civile;
  - 12.3 Création du fonds pour pourvoir aux dépenses d'investissement du Complexe sportif;
  - 12.4 Octroi d'un contrat d'entretien de la génératrice pour l'année 2020 à Cummins Ventes et Services Inc.;
  - 12.5 Offre de service pour l'acquisition du logiciel ACCEO Transphère en vue de procéder à des virements bancaires sécurisés;

- 12.6 Octroi d'un don de 200 \$ pour supporter l'organisme l'Antr'Aidant;
- 12.7 Résultat d'ouverture de soumissions pour le pavage 2020 et octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

13. **LOISIRS, SPORTS ET PLEIN AIR**

- Information par le conseiller responsable, monsieur Daniel Houde;

14. **RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES PIEDMONT/ST-SAUVEUR**

15. **COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

16. **INFORMATIONS DIVERSES**

17. **VARIA**

17.1 Embauche au camp de jour et révision de la tarification

17.2 Embauche d'une préposée à l'horticulture temporaire à horaire variable

18. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

19. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

13152-0620

**Résolution - Acceptation de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par monsieur Daniel Houde et résolu que l'ordre du jour soit accepté avec les ajouts suivants :

**VARIA :**

17.1 Embauche au camp de jour et révision de la tarification

17.2 Embauche d'une étudiante en horticulture

**ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Suivi de la dernière assemblée**

Madame la mairesse fait un suivi des questions posées lors de la dernière assemblée.

**Période de questions**

Le conseil municipal recevra les questions des citoyens par courriel à l'adresse [mairie@piedmont.ca](mailto:mairie@piedmont.ca).

13153-0620

**Résolution – Acceptation des procès-verbaux du 4 mai 2020 et du 21 mai 2020**

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu que les procès-verbaux des assemblées du 4 mai 2020 et du 21 mai 2020 soient acceptés tels que présentés.

**ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ**

13154-0620 **Résolution – Acceptation des comptes payables et des comptes payés au 1<sup>er</sup> juin 2020**

**ATTENDU** le certificat de disponibilité émis par la secrétaire-trésorière;

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu que les comptes payables au 1<sup>er</sup> juin 2020, au montant de 127 648,59 \$, et les comptes payés au 1<sup>er</sup> juin 2020, au montant de 127 432,91 \$, soient acceptés tels que présentés.

**ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

Je soussignée, madame Sylvie Dupuis, secrétaire-trésorière, certifie par les présentes que des crédits budgétaires ou extra budgétaires sont disponibles pour les fins desquelles les dépenses décrites dans cette résolution sont acceptées par le conseil municipal.

---

Sylvie Dupuis, secrétaire-trésorière

**CORRESPONDANCE**

Règlement 405-2020 de la MRC des Pays-d'en-Haut modifiant le règlement d'emprunt 365-2018

**ADMINISTRATION**

13155-0620 **Résolution – Octroi d'un mandat à Raymond+Joyal Inc. pour services professionnels d'évaluation de servitude**

**ATTENDU** la nécessité de procéder à une évaluation de servitudes concernant l'accès au lot 2 313 153;

**ATTENDU** la proposition de Raymond+Joyal Inc.;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par monsieur Daniel Houde et résolu unanimement d'**OCTROYER** un mandat à Raymond+Joyal Inc. pour services professionnels d'évaluation de servitude, pour un montant de 5 000 \$ à 7 000 \$, à être prélevé à même le budget d'opérations.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13156-0620 **Résolution – Octroi d'un mandat pour le prélèvement et l'analyses de matériaux pouvant contenir de l'amiante**

**ATTENDU** la demande du CISSS des Laurentides à l'effet de prélever et analyser les matériaux susceptibles de contenir de l'amiante afin de produire un registre;

**ATTENDU** l'offre de service de la firme Alliance Analyses d'Amiante Inc.;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu de **MANDATER** la firme Alliance Analyses d'Amiante Inc. pour prélever et analyser les matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et créer un registre pour les trois (3) établissements municipaux pour un maximum de 10 500 \$, plus taxes à prendre au budget d'opération.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13157-0620

**Résolution - Embauche de Sophie-Anne Paris à titre d'assistante inspectrice en urbanisme dans un poste temporaire à horaire variable**

**ATTENDU** les besoins du service de l'urbanisme en personnel temporaire pour la période estivale;

**ATTENDU** les recommandations de monsieur Jean-François Albert, directeur général, et de madame Rita Abi-Youssef, directrice de l'urbanisme à la suite des entrevues d'embauche effectuées;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu que Sophie-Anne Paris soit embauchée comme assistante inspectrice en urbanisme pour la période du 8 juin 2020 jusqu'au début du mois de septembre à raison de 34 heures/semaine pour une période d'environ 13 semaines dans un poste temporaire à horaire variable, au salaire établi à la convention collective des employé(e)s de la Municipalité de Piedmont.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13158-0620

**Résolution – Orientation concernant la tour de télécommunications de Bell**

**ATTENDU** l'incendie survenu sur la tour de télécommunications de Bell située sur le chemin du Cap;

**ATTENDU** que la Municipalité a signé un bail avec Bell pour la location d'un terrain municipal pour que Bell y opère ladite tour de télécommunications;

**ATTENDU** que Bell a fait une expertise sur la tour, que la structure est jugée sécuritaire, mais que différents travaux sont envisagés pour des raisons esthétiques;

**ATTENDU** que Bell propose trois (3) possibilités : soit de remplacer la tour, soit de la repeindre après un sablage au jet, soit de la laisser telle quelle;

**ATTENDU** que la Municipalité s'inquiète des enjeux de sécurité depuis la série d'incendies qui a touché des tours de télécommunication au Québec et ailleurs dans le monde;

**ATTENDU** que la tour est installée à côté d'un réservoir d'eau potable;

**ATTENDU** que la tour est établie au cœur d'un quartier résidentiel et que la vie de nos citoyens a été mise en danger;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu:

De demander officiellement à Bell d'évaluer sérieusement le déménagement de la tour et de faire une étude en ce sens;

Suite à cette étude, si la tour ne peut être déplacée, de proposer à Bell soit :

- de maintenir le statu quo concernant la tour estimant qu'il s'agit de la solution qui entraîne le moins d'inconvénients aux citoyens voisins de cette tour;
- de remplacer la tour par une tour plus petite en s'assurant de minimiser l'impact visuel au maximum, tel que spécifié dans le bail.

De signaler à Bell l'inquiétude du conseil quant à la sécurité des lieux et de demander à Bell d'accroître les mesures de sécurité, notamment par l'installation de caméras de sécurité;

De transmettre cette résolution à la ministre et députée madame Marguerite Blais et la députée madame Marie-Hélène Gaudreau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **RÈGLEMENTS**

13159-0620

### **Résolution - Adoption du règlement 853-20 relatif à l'augmentation du fonds de roulement**

**ATTENDU** la volonté du conseil d'augmenter le fonds de roulement;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à la séance du conseil municipal tenue le 21 mai 2020 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance;

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu d'**ADOPTER** le règlement #853-20 relatif à l'augmentation du fonds de roulements.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **Avis de motion et présentation du projet de règlement 872-20 relatif à l'utilisation des pesticides**

Avis de motion est par la présente donné par madame Diane Jeannotte à l'effet que sera présenté pour adoption lors d'une prochaine assemblée, un règlement portant le numéro 872-20 relatif à l'utilisation des pesticides.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **TRAVAUX PUBLICS**

Informations par le conseiller responsable, monsieur Claude Brunet

13160-0620

### **Résolution – Entente et autres formalités découlant de l'appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rue au DEL avec services connexes pour le bénéfice des municipalités**

**ATTENDU QUE** l'article 14.7.1 du *Code municipal* prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité;

**ATTENDU QUE** la FQM a adopté une Politique de gestion contractuelle pour l'adjudication de contrats dans le cadre de regroupements d'achats comme c'est le cas en l'espèce;

**ATTENDU QUE**, dans le respect de sa politique de gestion contractuelle, la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL, incluant l'installation ainsi que des services d'analyse écoénergétique et de conception (ci-après l'« **Appel d'offres** ») au bénéfice des municipalités ;

**ATTENDU QU'**Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vu adjudger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres, la FQM étant responsable de l'exécution de ce contrat (ci-après le « **Contrat** ») ;

**ATTENDU QUE** pour bénéficier des termes et conditions du contrat, la Municipalité de Piedmont doit conclure une entente avec la FQM ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite bénéficier des termes et conditions du contrat intervenu entre la FQM et Énergère ;

**ATTENDU QUE** la FQM accepte de signer une entente avec la Municipalité de

Piedmont pour que cette dernière puisse adhérer au contrat ;

**ATTENDU** le projet d'entente ci-joint ;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par monsieur Pierre Salois et résolu :

**QUE** la Municipalité participe à l'Appel d'offres lancé par la FQM et bénéficie des termes et conditions découlant du contrat et, à cette fin, y adhère ;

**QUE** Jean-François Albert, directeur général, soit autorisé à signer une entente avec la FQM lui permettant d'adhérer au contrat ;

**QUE** Jean-François Albert, directeur général, soit autorisé à requérir la réalisation, pour le compte de la Municipalité de Piedmont, de l'analyse d'opportunité et, le cas échéant, de l'analyse de faisabilité prévues à l'appel d'offres ;

**QUE** le directeur général ou toute personne qu'il désigne soit autorisé à transmettre tout document ou effectuer toute formalité découlant de l'entente à être signée avec la FQM, de l'appel d'offres ou du contrat.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13161-0620

#### **Résolution - Programme de protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) demande de subvention au volet 1**

**ATTENDU QUE** le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques oblige les municipalités qui desservent plus de 500 personnes en eau potable à réaliser une étude de vulnérabilité des prises d'eau avant le 1 avril 2021;

**ATTENDU QUE** le 6 avril 2020, la Municipalité a mandaté la firme WOOD par la résolution portant le numéro 13114-0420 afin de réaliser cette étude au coût de 27 200 \$, plus les taxes applicables, et a signifié son intention de déposer une demande de subvention pouvant couvrir 50% de cette dépense;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de vulnérabilité des sources d'eau potable de la Municipalité

Il est proposé par madame Diane Jeannotte, appuyé par monsieur Daniel Houde et résolu :

1. Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
2. Que le conseil de la Municipalité de Piedmont autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP;
3. Que le directeur des travaux publics soit autorisé à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de vulnérabilité des sources d'eau potable de la Municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP;

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **URBANISME**

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 11 avril 2020.

Informations par la conseillère responsable, madame Pascale Auger

13162-0620

### **Résolution – Signature de l'entente promoteur pour le projet « Havre des Falaises - phase 1 »**

**ATTENDU QUE** les plans civils, déposés et réalisés par Équipe Laurence services d'ingénierie, signés et scellés par Alexandre Latour, ingénieur, en date du mois de décembre 2019 pour les travaux de la phase 1 du projet « Havre des Falaises » sont conformes à la réglementation municipale ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit désigner une firme d'ingénieur et qu'une offre de service pour la surveillance des travaux de la phase 1 du projet « Havre des Falaises », au montant de 14 500 \$, a été reçue en date du 25 mai 2020 et que ces frais seront acquittés par chèque par le requérant, soit Construction Sylco Inc.;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit désigner une firme pour l'analyse de laboratoire et qu'une offre de service pour les travaux de la phase 1 du projet « Havre des Falaises » au montant de 10 223 \$ plus taxes a été soumis par DecEnviro, en date du 1<sup>er</sup> juin 2020, et ces frais seront acquittés par chèque par le requérant, soit Construction Sylco Inc.

Il est proposé par monsieur Daniel Houde, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu d'autoriser la signature du protocole d'entente pour le projet « Havre des Falaises » phase 1, entre les parties, conformément au règlement 646-03 et ce, aux conditions suivantes :

- Que la Municipalité mandate Équipe Laurence services d'ingénierie à la surveillance des travaux de phase 1 pour un montant de 14 500\$ plus taxes ;
- Que la Municipalité mandate DecEnviro pour des services d'analyse de laboratoire pour les travaux de la phase 1 pour un montant de 10 223\$ plus taxes ;
- Que Construction Sylco Inc acquitte ces frais.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **DEMANDES DE PIIA (PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE)**

13163-0620

### **Résolution – PIIA – 258, chemin du Bois, (Zone R-1-229) - Agrandissement, rénovation extérieure – Résidence unifamiliale isolée**

**ATTENDU QUE** le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour les travaux d'agrandissement de rénovation extérieure correspond aux objectifs et critères du Règlement #761-07 sur le PIIA;

**ATTENDU QUE** l'agrandissement proposé sera effectué sur la portion arrière du bâtiment principal;

**ATTENDU QUE** le revêtement extérieur de la toiture de l'agrandissement sera similaire à celui existant sur le bâtiment principal;

**ATTENDU QUE** du bardeau de bois de couleur blanche et lambris de bois de couleur blanche seront installés sur l'ensemble du bâtiment;

**ATTENDU QUE** les portes et fenêtres seront remplacées sur le bâtiment principal;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par monsieur Daniel Houde et résolu d'**ACCEPTER** les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme



concernant la demande déposée pour des travaux d'agrandissement et de rénovation extérieure du bâtiment principal du 258, chemin du Bois.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13164-0620

**Résolution – PIIA – 315, chemin de la Montagne (Zone R-2-202) - Rénovation extérieure – Résidence unifamiliale**

**ATTENDU QUE** le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour les travaux de rénovation extérieure correspond aux objectifs et critères du Règlement #761-07 sur le PIIA;

**ATTENDU QUE** le revêtement de bois existant des murs extérieurs du bâtiment principal sera remplacé par un revêtement de bois de pruche de couleur brune;

**ATTENDU QUE** la galerie existante sera rénovée, tout en conservant l'implantation existante et sera également dans les tons de brun;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu d'**ACCEPTER** les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme concernant la demande déposée pour les travaux de rénovation extérieure au 315, chemin de la Montagne, et ce à la condition suivante, soit :

- Que les volets de couleur bruns existants en façade soient repeints dans les mêmes tons de brun que le revêtement extérieur en bois de pruche.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13165-0620

**Résolution – PIIA – 645, boulevard des Laurentides (Zone R-1-251) - Rénovation extérieure – Résidence multifamiliale**

**ATTENDU QUE** le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour remplacer le revêtement extérieur du bâtiment principal et rénover la toiture correspond aux objectifs et critères du Règlement #761-07 sur le PIIA;

**ATTENDU QUE** le nouveau revêtement des murs extérieurs sera en canexel de couleur grise et en pierres dans des tons de gris;

**ATTENDU QUE** le nouveau revêtement extérieur de la toiture du bâtiment principal sera bardeaux d'asphalte de couleur grise;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par monsieur Daniel Houde et résolu d'**ACCEPTER** les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme concernant la demande déposée pour les travaux de rénovation extérieure du bâtiment principal du 645 boulevard des Laurentides.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13166-0620

**Résolution – PIIA – 450, chemin des Fauvettes (Zone R-2-238) - Rénovation extérieure – Résidence unifamiliale**

**ATTENDU QUE** le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour les travaux de rénovation extérieurs correspond aux objectifs et critères du Règlement #761-07 sur le PIIA;

**ATTENDU QUE** la lucarne du bâtiment principal sera retirée complètement;

**ATTENDU QUE** le nouveau revêtement extérieur de la toiture du bâtiment principal sera en bardeaux d'asphalte de couleur noire;

**ATTENDU QUE** les fenêtres en cour avant seront remplacées par des fenêtres possédant un cadre en aluminium de couleur noire;

**ATTENDU QUE** sur le mur arrière, les fenêtres seront agrandies et qu'une porte-patio sera installée;

**ATTENDU QUE** le revêtement de bois des murs extérieurs existants sera peint d'une couleur similaire à la couleur existante;

**ATTENDU QUE** le balcon existant sera agrandi;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu d'**ACCEPTER** les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme concernant la demande déposée pour les travaux de rénovation extérieure du 450 chemin des Fauvettes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13167-0620

**Résolution – PIIA – 280, chemin du Cap (Zone V-1-116) - Rénovation extérieure – Résidence unifamiliale**

**ATTENDU QUE** le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour remplacer le revêtement extérieur de la toiture du bâtiment principal correspond aux objectifs et critères du Règlement #761-07 sur le PIIA;

**ATTENDU QUE** le nouveau revêtement extérieur de la toiture du bâtiment principal sera en métal émaillé de couleur « gris charbon »;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu d'**ACCEPTER** les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant la demande déposée pour la modification du revêtement extérieur de la toiture du bâtiment principal du 280 chemin du Cap.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13168-0620

**Résolution – PIIA – 193, chemin de la Falaise (Zone V-1-132) - Nouvelle construction résidentielle – Résidence unifamiliale**

**ATTENDU QUE** le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la reconstruction du bâtiment principal correspond aux objectifs et critères du Règlement #761-07 sur le PIIA;

**ATTENDU QUE** la propriété actuelle présente un risque au niveau de ses fondations et que la reconstruction du bâtiment principal est essentielle puisque le bâtiment est devenu dangereux et qu'un rapport d'ingénieur le confirme;

**ATTENDU QU'**un rapport d'ingénieur nous a également été fourni afin d'encadrer et de démontrer la faisabilité de la reconstruction du bâtiment en considérant la topographie du terrain ainsi que les différentes contraintes qui y sont présentes;

**ATTENDU QUE** le bâtiment principal actuel a été construit en 1950, soit avant l'entrée en vigueur du premier règlement de zonage de la Municipalité et bénéficie de droit acquis en ce qui concerne son implantation;

**ATTENDU QUE** l'implantation sur le terrain est restreinte et que l'implantation d'origine doit être conservée;

**ATTENDU QUE** l'architecture des propriétés de ce secteur est majoritairement hétéroclite et l'intention architecturale de cette résidence était de faire un rappel des constructions de type chalets « suisses »;

**ATTENDU QUE** le bâtiment proposé possède un toit avec une pente d'un seul versant;

**ATTENDU QUE** la visibilité de la façade principale du bâtiment à partir de la voie publique est minimaliste et donnera l'impression que le bâtiment n'aura qu'un seul étage;

**ATTENDU QUE** le revêtement des murs extérieurs du nouveau bâtiment principal sera en lambris de bois de couleur blanche et en bardeaux de cèdre de couleur « quartz fumé »;

**ATTENDU QUE** le revêtement de la toiture du nouveau bâtiment principal sera en métal émaillé de couleur « gris fusain »;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par monsieur Claude Brunet et résolu d'**ACCEPTER** les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme concernant la demande déposée pour la nouvelle construction résidentielle du 193 chemin des Falaises.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13169-0620

#### **Résolution – PIIA – 345, chemin de la Corniche (Zone R-1-229) - Ajout d'une construction décorative en façade sur la toiture – Résidence unifamiliale**

**ATTENDU QUE** le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'ajout d'une construction décorative en façade sur la toiture ne correspond pas aux objectifs et critères du Règlement #761-07 sur le PIIA;

**ATTENDU QUE** la construction décorative projetée d'une hauteur de 1,98 mètre serait située sur le point le plus haut de la portion de toiture située au centre du bâtiment principal;

**ATTENDU QUE** l'ajout de cette construction décorative ne respecte pas les éléments architecturaux qui furent conservés de la partie originale du bâtiment principal de la pente de toit;

**ATTENDU QUE** la construction décorative ne s'intègre pas au bâtiment principal et viendrait briser la linéarité en ne respectant pas la pente initiale du toit;

**ATTENDU QUE** la construction décorative n'est pas de même couleur et n'a pas le même parement extérieur que le revêtement du bâtiment principal;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par monsieur Daniel Houde et résolu d'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme concernant la demande déposée en la refusant tel que soumise, soit concernant l'ajout d'une construction décorative en façade sur la toiture principale du 345 chemin de la Corniche, puisqu'elle ne correspond pas aux objectifs et critères du Règlement #761-07 sur le PIIA. Toutefois, le conseil accepterait la demande **À LA CONDITION QUE** la structure décorative soit ajoutée sur la partie de toiture plus basse vis-à-vis l'emplacement proposé avec des parements identiques à ceux du bâtiment principal.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Nous avons 2 dérogations mineures qui seront déposées au conseil de juillet. Compte tenu du contexte d'urgence sanitaire, l'arrêté ministériel du 7 mai 2020 (2020-033) exige que la procédure habituelle de demande de dérogation mineure soit remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours. Les demandes seront annoncées à l'avance par un avis public dans un journal diffusé sur le territoire ainsi que sur notre site Internet. Les commentaires reçus par écrit seront pris en considération lors de la prochaine assemblée du conseil.

## ENVIRONNEMENT

Information par la conseillère responsable, madame Diane Jeannotte

## FINANCES

Information par la conseillère responsable, madame Claudette Laflamme

13170-0620

### Résolution – Acceptation des états financiers consolidés de la Municipalité pour l'année 2019

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu d'**ACCEPTER** le rapport financier consolidé pour l'année se terminant le 31 décembre 2019, le tout tel que présenté par la firme Senez de Carufel CPA Inc.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13171-0620

### Résolution – Augmentation de la réserve financière pour la sécurité civile

**ATTENDU QUE** le règlement 854-18 prévoit que la réserve financière pour la sécurité civile soit constituée de sommes additionnelles affectées annuellement à même le surplus libre;

**ATTENDU** qu'il est impératif que la Municipalité bonifie son fonds pour être en mesure de mettre en place des mesures préventives en cas de sinistre;

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyé par monsieur Daniel Houde et résolu d'**AFFECTER** à même son surplus libre la somme de 100 000 \$ pour augmenter sa réserve financière pour la sécurité civile.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13172-0620

### Résolution - Création du fonds pour pourvoir aux dépenses d'investissement du Complexe sportif

**ATTENDU** les règlements #365-18 et #405-2020 qui décrètent les travaux de construction du complexe sportif de la MRC des Pays-d'en-Haut;

**ATTENDU** que la Municipalité désire réserver une partie de son surplus libre pour diminuer l'impact du remboursement du complexe sportif sur le compte de taxes de ses citoyens pour les années à venir;

Il est proposé par monsieur Daniel Houde, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu d'**AFFECTER** la somme de 180 000\$ à même son surplus libre pour le remboursement annuel relié au financement du complexe sportif. Toute somme non utilisée devra être retournée au surplus libre.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13173-0620 **Résolution - Octroi d'un contrat d'entretien de la génératrice pour l'année 2020 à Cummins Ventes et Services Inc.**

**ATTENDU** l'offre de services professionnels de la compagnie Cummins Ventes et Services pour l'entretien bisannuel des génératrices sur le territoire de la Municipalité pour l'année 2020;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu d'**OCTROYER** le contrat pour l'entretien des génératrices pour l'année 2020 à la compagnie Cummins Ventes et Services. Ladite compagnie devra faire deux entretiens planifiés par année et ce, pour la somme de 7 378.07\$, taxes incluses.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13174-0620 **Résolution – Offre de service pour l'acquisition du logiciel ACCEO Transphère en vue de procéder à des virements bancaires sécurisés**

**ATTENDU** l'offre de services professionnels de la compagnie PG Solutions pour l'acquisition, l'installation et la formation de la plateforme de paiement infonuagique ACCEO Transphère.

Il est proposé par monsieur Pierre Salois, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu d'**AUTORISER** la directrice des finances à acquérir la plateforme de paiement infonuagique ACCEO Transphère pour la somme de 200\$ plus les taxes applicables et à signer une entente de trente-six (36) mois pour le coût des transactions mensuelles Transphère.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13175-0620 **Résolution – Octroi d'un don de 200 \$ pour supporter l'organisme l'Antr'Aidant**

**ATTENDU QUE** l'Antr'aidant est un organisme communautaire qui vient en aide aux aînés des Laurentides et à leurs proches aidants;

**ATTENDU QUE** les proches aidants des aînés offrent des services essentiels de soutien aux personnes âgées;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu d'**OCTROYER** un don au montant de 200 \$ à l'Antr'aidant pour les supporter dans la poursuite de leur mission.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13176-0620 **Résolution – Résultat d'ouverture de soumissions pour le pavage 2020 et octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a procédé par appel d'offres pour les travaux de pavage des rues pour l'année 2020;

**ATTENDU** que trois (3) soumissions ont été déposées;

**ATTENDU** que la compagnie Uniroc Constructions Inc. a présenté le prix le plus bas et que leur soumission est conforme;

**ATTENDU QUE** les prix soumis sont les suivants :

Nom du soumissionnaire	Prix (taxes incluses)
1. Pavage Multipro	160 962,70\$
2. Pavage des Moulins	133 853,89 \$
3. Uniroc Constructions Inc.	118 312,05 \$

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu que la Municipalité **OCTROIE** le contrat pour le pavage des rues 2020 au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Uniroc Constructions Inc. pour un montant de 118 312,05 \$ (taxes incluses), tel que plus amplement détaillé dans le bordereau de soumission.

Les travaux seront financés par le surplus libre.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### LOISIRS

Informations par le conseiller responsable, monsieur Daniel Houde.

#### RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES PIEDMONT/SAINT-SAUVEUR

Informations par le conseiller responsable, monsieur Pierre Salois.

#### COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Informations par le conseiller responsable, monsieur Pierre Salois.

Dépôt du procès-verbal de la Commission de la sécurité publique

#### INFORMATIONS DIVERSES

#### VARIA

13177-0620

#### Résolution – Embauche au camp de jour et révision de la tarification

**ATTENDU** les recommandations de la technicienne en loisirs responsable du camp de jour ;

**ATTENDU** les circonstances exceptionnelles qui découlent de la COVID-19;

Il est proposé par monsieur Daniel Houde, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu que le personnel suivant soit embauché pour l'édition 2020 du Campuces conditionnellement à la confirmation des inscriptions.

Noms	Postes	Taux horaire
Gabrielle Hébert	Accompagnatrice	15,20 \$
Kathleen Després	Accompagnatrice	15,00 \$
Cassandra Zeppetini-Emard	Accompagnatrice	15,00 \$
Maxim-Rose Hébert*	Sauveteur	15,60 \$
Zoé DesRoches	Animatrice	14,40 \$
Joey Vézina	Animateur	14,40 \$
Vincent Quintal	Animateur	14,20 \$
William Côté	Animateur	14,40 \$
Arnaud de la Sablonnière	Animateur	14,40 \$
Kevin Chassay	Animateur	14,00 \$
Justin Beaudry	Animateur	14,00 \$
Félix Beauchamp	Animateur	13,80 \$
Élise Pépin	Animatrice	13,80 \$
Guillaume Gauvreau	Animateur	13,80 \$
Olivier Lévesque	Animateur	13,80 \$

Il est également résolu de fixer les coûts d'inscription comme suit, en remplacement des couts fixés à la résolution 13065-0220, lesquels coûts d'inscription incluent une somme de 100 \$ qui sera appliquée aux animations spéciales en remplacement des sorties qui ont dû être annulées en raison de la COVID-19 :

1<sup>er</sup> enfant : 575 \$

2<sup>e</sup> enfant et suivants : 545 \$

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13178-0620

#### **Résolution – Embauche d'une préposée à l'horticulture temporaire à horaire variable**

**ATTENDU QUE** besoins de la Division horticulture du service des Travaux publics;

**ATTENDU** les entrevues de sélection.

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par monsieur Daniel Houde et résolu **d'EMBAUCHER** madame Sheccid Curriel comme préposée à l'horticulture temporaire à horaire variable pour la période située du 3 juin 2020 au 21 août 2020 à raison de quarante (40) heures par semaine pour une période de 12 semaines. Son salaire sera celui tel qu'établi dans la convention collective des employés(e) de Piedmont

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil municipal recevra les questions des citoyens par courriel à l'adresse [mairie@piedmont.ca](mailto:mairie@piedmont.ca).

13179-0620

#### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 20h08 considérant que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés, il est proposé par monsieur Pierre Salois, appuyé par monsieur Daniel Houde et résolu que l'assemblée soit levée.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**NATHALIE ROCHON**  
Mairesse

---

**JEAN-FRANÇOIS ALBERT**  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Nathalie Rochon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal*.

s

---

**NATHALIE ROCHON**  
Mairesse